



Communiqué de presse

Date : 3 décembre 2024

Harcèlement sexuel sur le lieu de travail : de nouveaux chiffres montrent un besoin d'action

Le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) et le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) viennent de publier une nouvelle étude sur le harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Cette étude montre que le problème reste très répandu en Suisse, malgré les mesures de prévention mises en place. Ainsi, près d'un tiers des personnes salariées ont déjà été concernées par du harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Confrontées à des exemples concrets, elles sont même plus de la moitié à faire état de comportements sexistes ou sexuels non désirés. Ce phénomène touche principalement les femmes, les jeunes et les personnes en formation professionnelle. L'étude, qui fait partie des mesures de la Stratégie Égalité 2030, émet des recommandations pour renforcer la prévention.

D'un point de vue juridique, le harcèlement sexuel sur le lieu de travail est considéré comme une discrimination fondée sur l'appartenance sexuelle. À ce titre, il est formellement interdit par la loi sur l'égalité (LEg). Après une première analyse réalisée en 2008, le BFEG et le SECO ont commandé une nouvelle étude pour actualiser les connaissances. Outre l'avis des personnes salariées, l'étude qui vient de paraître présente aussi le point de vue des parties employeuses.

La perception du harcèlement sexuel sur le lieu de travail peut varier d'une personne à l'autre. Pour estimer le nombre de cas relevant de la LEg, les responsables de l'enquête ont d'abord voulu savoir si les personnes interrogées s'étaient déjà senties harcelées sexuellement au cours de leur vie professionnelle. Pour affiner l'analyse et identifier aussi les cas relevant potentiellement de la LEg mais non identifiés comme tels par les victimes, ils ont ensuite soumis aux personnes interrogées douze exemples concrets de comportements sexistes ou sexuels. Les personnes ont dû indiquer si elles avaient déjà été confrontées à des propos, des blagues ou des



messages sexistes ou dégradants, à des gestes obscènes ou à des tentatives de contact physique non désiré, voire à des agressions sexuelles sur leur lieu de travail.

Une problématique qui touche particulièrement les femmes, les jeunes et les personnes en formation professionnelle

Les résultats montrent qu'un tiers des personnes interrogées ont subi du harcèlement sexuel au cours de leur vie professionnelle, avec une différence marquée entre les femmes (44 %) et les hommes (17 %). Lorsqu'on leur présente des comportements sexistes ou sexuels concrets, ce taux grimpe à 52 %, avec là aussi un écart important entre les femmes et les hommes (59 % contre 46 %).

Durant les douze mois précédant l'enquête, les jeunes ont plus souvent été victimes d'incidents et se sont sentis plus souvent harcelés sexuellement que les personnes plus âgées. L'âge joue un rôle particulièrement important chez les femmes. Rien qu'au cours des douze mois précédant l'enquête, un tiers des femmes âgées de 16 à 25 ans ont subi du harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Les personnes les plus concernées sont celles qui travaillent en contact étroit avec la clientèle (p. ex. dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration ou dans les secteurs bancaire ou sanitaire). S'agissant des personnes responsables du harcèlement, il s'agit le plus souvent de collègues masculins du même niveau hiérarchique que la victime. Les femmes font aussi souvent état de harcèlement venant de leur hiérarchie.

Recommandations pour améliorer la prévention

En vertu de la LEg et de la loi sur le travail, les parties employeuses sont tenues de prendre des mesures pour prévenir le harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Malgré cette obligation légale, une entreprise sur cinq n'a encore mis en place aucune mesure de prévention ou d'intervention. Bien que la plupart des entreprises indiquent prendre au sérieux la question, l'étude révèle qu'elles ont des connaissances très lacunaires du cadre légal, tout comme leur personnel.

Sur la base de ces résultats, l'étude propose des recommandations pour améliorer le travail de prévention et d'intervention. Ainsi, les entreprises sont invitées à renforcer la sensibilisation et l'information de leurs cadres ainsi qu'à créer des structures et des processus internes clairement établis pour faciliter le signalement des incidents et permettre aux personnes concernées d'obtenir du soutien.

De leur côté, le BFEG et le SECO vont réviser le matériel d'information et de formation qu'ils mettent à la disposition des organisations du monde du travail, des parties employeuses et des personnes salariées. Ils entendent publier les nouveaux documents dans le courant de l'année prochaine.

Liens :

- L'étude est disponible ici : [Publications harcèlement sexuel sur le lieu de travail](#)
- Pour en savoir plus : [Harcèlement sexuel sur le lieu de travail](#) (BFEG) ou [Harcèlement sexuel](#) (SECO)
- [Stratégie Égalité 2030](#)

Informations complémentaires :

Sina Liechti, responsable de la communication du BFEG, +41 58 467 42 04,
media@ebg.admin.ch

Antje Baertschi, responsable de la communication du SECO, +41 58 463 52 75,
medien@seco.admin.ch

Auteurs :

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG)
Secrétariat d'État à l'économie (SECO)